

Justificatif généré le 29/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

29/04/2022

Département de publication :

(94) Val-de-Marne

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=290616>

N° d'annonce :

603942

LSU KELLER LOISIRS SPORTIFS URBAINS KELLER

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10.000 €

Siège social : 21 Rue de Stalingrad 94110 ARCUEIL

501 422 919 R.C.S. Créteil

Suivant déclaration en date du 29/04/2022, l'associé unique, la société UCPA SPORTS LOISIRS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 21 Rue de Stalingrad 94110 ARCUEIL, inscrite au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 352 902 035, a décidé de dissoudre la société LSU KELLER LOISIRS SPORTIFS URBAINS KELLER en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société LSU KELLER LOISIRS SPORTIFS URBAINS KELLER.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal de commerce de Créteil.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de Créteil.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGlaNz0a

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGlaNz0a>



EURO-QUALITY SYSTEM

